

Ecole Doctorale

*Droit et Science Politique*

*Lab-LEX EA 7480*

**AVIS DE SOUTENANCE DE THESE**

**Le lundi 18 mars 2019 à 14h**

à l'UFR Droit, Economie-Gestion et AES - Salle 217

**Monsieur ANIBIE GEORGES-JEAN-MICHEL**

soutiendra une thèse de doctorat sur le sujet suivant :

" L'interventionnisme étatique à l'épreuve du droit communautaire CEMAC de la concurrence : essai sur l'ambivalence de la notion du droit et de marché "

**Le jury sera ainsi composé :**

- **MME DARLAN DANIELE, Professeure des universités**  
Université de Bangui - REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
- **M. MARKUS JEAN-PAUL, Professeur des universités**  
Univ. de Versailles St Quentin - GUYANCOURT
- **M. N'DIOR FELIX VALERE, Professeur des universités**  
Univ. de Bretagne Occidentale - BREST
- **M. SOREL JEAN-MARC, Professeur des universités**  
Université de Paris 1 - PARIS 5EME
- **MME THOMAS-TUAL BEATRICE, Maître de conférences**  
Univ. de Bretagne Occidentale - BREST

A BREST, le 28 février 2019

Le Président de l'Université  
de Bretagne Occidentale,



M. GALLOU

**Présidence**

3, rue des Archives  
CS 93837  
29238 Brest cedex 3

---

**Titre :** L'interventionnisme étatique à l'épreuve du droit communautaire CEMAC de la concurrence : essai sur l'ambivalence de la notion du droit et de marché

**Mots-clés :** Intégration économique africaine - CEMAC- service public- monopole public- concurrence- aide publique- réglementation-droits communautaires africains -entreprise publique-OHADA.

**Résumé :** De par le renouveau institutionnel introduit par le traité de Ndjamena signé le 16 mars 1994 au Tchad, et entré en vigueur le 25 juin 1999 à Malabo (Guinée Equatoriale), les Etats-membres de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), entendent passer d'une situation de coopération à une situation d'union. La convention créant l'union économique de l'Afrique central (UEAC) s'est fixé comme objectif, de créer des conditions d'un développement économique et social harmonieux, dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel. Ce marché commun est fondé sur le principe d'une libre circulation de biens, de personnes, de services et des capitaux. Il est règlementairement organisé autour de deux instruments communautaires qui établissent le cadre juridique et posent par la même occasion, le principe d'applicabilité des règles de la concurrence aux moyens de l'intervention de l'Etat. Les règles de la concurrence ont investi en très peu de temps, le champ du contentieux de la légalité administrative des Etats-CEMAC et celui de l'organisation des services publics.

Les outils de l'intervention public de l'Etat (*aides publiques, service public, monopole public*) sont à l'épreuve du droit communautaire CEMAC de la concurrence. L'Etat interventionniste se trouve infléchi à travers ces outils, mais se renouvelle par la régulation, qui n'est autre qu'un moyen de réinventer l'interventionnisme étatique. Cette ouverture à la concurrence du marché communautaire CEMAC, s'accompagne néanmoins, des contreparties destinées à établir un équilibre entre la concurrence et d'autres objectifs, tels que la régulation de services publics en réseau, le service d'intérêt économique général et le service universel, qui reste à déterminer dans le cadre communautaire.

Cette thèse vise à analyser l'impact de la politique de libéralisation des marchés sur les moyens d'interventions publics de l'Etat.

---

**Title :** State interventionism tested by Community law CEMAC competition: test on the ambivalence of the concept of law and market

**Keywords :** African Economic Integration - CEMAC - Public Service - Public Monopoly - Competition - Public Aid - Regulation - African Community Rights - Public Enterprise - OHADA

**Abstract:** As a result of the institutional renewal introduced by the 1994 Ndjamena Treaty, the member states of the Central African Economic and Monetary Community (CEMAC) intend to move from a co-operative situation to a union situation. The convention establishing the Central African Economic Union (UEAC) has set itself the goal of creating conditions for harmonious economic and social development, within the framework of an open and competitive market. This common market is based on the principle of free movement of goods, persons, services and capital. It is regulated by two Community instruments, which establish the legal framework and at the same time raise the principle of the applicability of the competition rules to the means of State intervention. This principle of competition has invested in a very short time, the field of litigation of the administrative legality of the Member States and that of the organization of public services.

State public intervention tools (*public aid, public service, public monopoly*) are subject to the Community competition law of CEMAC. The interventionist state is inflected through these tools, but is renewed by regulation, which is nothing but a means of reinventing state interventionism. This opening up to competition from the CEMAC Community market is, however, accompanied by counterparts intended to establish a balance between competition and other objectives such as the regulation of public network services, the service of general economic interest, and the universal service to be determined in the African context.

This thesis aims to analyze the impact of the market liberalization policy on the means of public intervention of the